



ASSOCIATION
DES CONSULTANTS
EN AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2015

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 13 octobre 2015, de 12h à 14h00

- **Membres du conseil présents** :, Bénédicte De LATAULADE, Christian LACAPE, Karine RUELLAND, Christine ALBA, Béatrice VUITTON, Martine GESTIN-MORIN, Claudine HERVO
- **Membres du conseil excusés** : Jean-Marc NATALI, Denis AUCOUTURIER, Jacques GALLY
- **Membres de l'association présents** : Clémence CHATRE, Dominique DURAND
- **Secrétaire général** : Guillaume HERR-ZEKANOWSKI

Relevé de décisions

Non renouvellement de la cotisation de l'ACAD à l'OPQU et réinvestissement vers d'autres modes de promotion de notre association

Finalisation du document « Bonnes pratiques pour un urbanisme commercial de qualité » par le GT Commerce pour la fin d'année et présentation aux adhérents lors de l'AG

Les publications éventuelles des membres signées « membre de l'ACAD » doivent spécifier qu'il s'agit d'un avis personnel et non de l'association

Le CA délocalisé à Bordeaux est reporté au 15 janvier 2016, le prochain CA se tiendra à Paris le mardi 17 novembre 2015

Il sera demandé au responsable du GT international s'il est pertinent de continuer à cotiser au PFVT

Le CA est ouvert par le Président, Christian LACAPE.

1 / Renouvellement de l'adhésion de l'ACAD à l'OPQU

La cotisation de l'ACAD à l'OPQU étant aujourd'hui de 950€, le CA se pose la question de la pertinence du renouvellement de celle-ci.

Si l'OPQU fait un excellent travail pour la reconnaissance de la profession d'urbaniste, l'ACAD ne représente de loin pas que des urbanistes mais une pluralité de savoir-faire sur la ville et les territoires. De fait, par rapport à nos objectifs de représentativité est-ce dans les rôles de l'ACAD de soutenir financièrement l'OPQU ? Si les présents s'accordent sur le fait que non, reste à le justifier par une juste réaffectation du montant de cet investissement. Le montant de 950€ ne grève pas les finances de l'ACAD mais pourrait être réinvesti plus justement par rapport aux besoins actuels de visibilité de l'association.

L'option d'investir ce montant dans la participation de l'ACAD à différents salons professionnels est retenue.

Le Secrétaire Général prendra contact avec le Salon des Maires, le Forum des Projets Urbains, le CFDU, le Congrès HLM et les Assises Nationales du Commerce, de sorte à connaître les modalités de participation.

2 / Retour sur les travaux du GT Commerce

Le GT Commerce s'est réduit, depuis sa première réunion, de 6 à 4 membres actifs. Aujourd'hui il finalise un projet de papier présentant les « bonnes pratiques pour un urbanisme commercial de qualité ». Celui-ci n'est pas une reprise de la charte de déontologie de l'ACAD mais un engagement complémentaire propre aux praticiens de l'urbanisme commercial au sein de l'ACAD.

Ce document sera finalisé pour la fin d'année et présenté aux ACADiens lors de la prochaine AG.

Par ailleurs les membres du GT Commerce représenteront l'ACAD lors de la manifestation du 14/10/2015 du Ministère de l'économie et des finances « Comment nos centres-villes peuvent-ils participer à la lutte contre le réchauffement climatique ? » et le séminaire de lancement du programme de revitalisation des centres-bourgs du 3/11/2015.

3 / Maîtrise d'Ouvrage et facturation

Anecdote portée au CA par Claudine HERVO qui, suite à une contractualisation, a été confrontée à une Maîtrise d'Ouvrage qui ne transmettait que des demandes de conseil par échange téléphonique. A l'heure de la facturation cette dernière a refusé tout paiement, considérant que la mission n'avait pas été réalisée, voir réalisée en interne donc ne pouvait supporter paiement.

Si aujourd'hui notre adhérente ne peut se retourner ni réclamer un minimum, cette situation met l'accent sur la difficulté du règlement des missions de conseil et pose la question des moyens disponibles, en amont, pour y pallier. Sont alors évoqués tour à tour, la mise en place de l'obligation d'un règlement minimal, d'un paiement mensuel. Il est également demandé si ce ne saurait être une mission pour le GT Commerce que de mettre en forme une convention type pour ce type de mission.

A cette dernière proposition il est répondu par la négative, du fait de la difficulté d'évaluer le temps de travail sur ce type de mission. C'est au moment de la signature du contrat qu'il faut être vigilant et s'assurer d'un paiement minimum voir par anticipation.

4 / Publication des administrateurs de l'ACAD

Suite à l'éventuelle publication du « Coup de Gueule » du Président de l'ACAD sur le film d'Audiard « Dheepan » par le magazine Urbanisme, se pose la question d'une publication au nom de l'ACAD sans consultation préalable de son CA.

En effet, dans ce cas précis, la revue Urbanisme a contacté Bénédicte de Lataulade, membre du CA, pour avoir une réaction à la note du Président. Celle-ci est alors allée voir le film et s'est trouvé en désaccord avec l'avis de Christian Lacape, mais ne se voit pas réagir publiquement à cela alors qu'elle considère qu'un tel échange devrait être interne à l'association.

Est soulevée l'idée de soumettre systématiquement tout projet de publication au CA ; cette idée donnerait plus de poids aux dites publications, mais celles-ci perdraient en spontanéité et risqueraient de ne plus être en phase avec l'actualité.

Il est alors rappelé que cette question de la signature au nom de l'ACAD avait déjà fait l'objet de débats. Il avait été décidé qu'afin de ne pas brider la spontanéité des réactions des adhérents et pour accroître la visibilité de l'association par le biais de publications, chacun était libre de publier sous l'égide de l'ACAD tant que la ligne et l'intérêt de l'association étaient respectés.

Cependant depuis ce premier débat plusieurs publications ont déjà été empêchées par le CA qui les considérait en désaccord avec son positionnement.

Le cas de la publication du GT Sociologie dans le prochain numéro d'Urbanisme qui, pour sa part, n'a pas été soumise à avis du CA est abordé. Cette option est écartée car il ne s'agit pas d'une réaction individuelle mais du résultat d'un travail de longue haleine par tout un GT.

Les présents finissent par s'accorder sur le fait que soumettre chaque projet de publication au CA serait une procédure trop lourde.

Il est décidé que les publications individuelles seront libres et pourront porter la mention « ACAD » sous couvert d'être explicitement présentées « à titre personnel ».

5 / CA délocalisé à Bordeaux

Le CA de Bordeaux étant initialement programmé pour le mois de novembre, les présents au CA s'accordent sur le fait qu'il est trop tard pour communiquer suffisamment et s'assurer une présence conséquente à Bordeaux.

De fait le voyage sera reporté au mois de janvier et le prochain CA aura lieu le mardi 17 novembre dans les locaux de la SFA.

En s'accordant un temps de préparation plus important le CA souhaite prévoir deux jours de visite sur place, en contactant notamment la « fabrique métropolitaine », le projet « Darwin », le « bassin à flots » ... et lancer un appel aux ACAdiens de Bordeaux pour une plus grande mobilisation.

6 / Points non-inscrits

Dans la mesure où, au premier janvier prochain l'ensemble des PME/TPE devront offrir une Mutuelle complémentaire à leurs salariés. Il est décidé de demander aux ACAdiens s'ils ont déjà résolu ce problème et, si non, si un projet de négociation commune auprès des assurances les intéresse.

Suite à la demande du PFVT de réaffecter le montant non dépensé de notre cotisation de l'année passée et son appel à cotisation pour l'année à venir, est posée la question de la pertinence de poursuivre cette adhésion dans la mesure où, si initialement le PFVT était très intéressant, aujourd'hui il semble de plus en plus ne devenir qu'une annexe du Ministère des Affaires Etrangères. Jacques GALLY étant en relation régulière avec eux, il lui sera posé la question de la pertinence de poursuivre notre adhésion.

Enfin le Président rappelle qu'il ne se représentera pas lors des élections de la prochaine AG en mars 2016.

Actuellement il n'y a pas encore de nouveau candidat.

Il est alors avancé qu'au-delà de la question du prochain CA et du prochain Président, se pose, plus largement, la question de la stratégie de l'ACAD, face à l'apparente diminution du nombre d'adhérents. La trésorière précise alors que si le nombre d'adhérents diminue c'est parce que l'on a fait le choix de ne plus garder dans l'association ceux qui ne cotisent pas. En 2010, l'association affichait plus de 100 membres mais seuls 40 étaient à jour de leur cotisation. Le nombre de membres cotisants reste donc stable.

Les membres du CA les plus jeunes au sein de l'ACAD font alors part de leur souhait d'une présentation écrite de l'histoire de l'association. Il est alors rappelé que l'ACAD trouve son origine dans la réaction à la concurrence déloyale et que la question du nombre de membres comme de la stratégie sont des sujets récurrents.

Est alors proposé de faire appel à un consultant pour nous accompagner dans la réorganisation de l'ACAD, et que la prochaine AG soit le lieu de débat de ces questions.

L'appel aux nouveaux candidats au CA se fera début novembre.

La séance est levée à 14h20